

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

Délibération
n° 2011.04. 49.B

**Etude d'évaluation de
l'impact de la nouvelle
station d'épuration à
FLEAC sur la qualité
des masses d'eau :
demande de
subvention auprès de
l'agence de l'eau
Adour Garonne**

LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011

**DELIBERATION
N° 2011.04. 49.B**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : Monsieur le Président

**ETUDE D'EVALUATION DE L'IMPACT DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION A FLEAC
SUR LA QUALITE DES MASSES D'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

Dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement approuvé en 2002 ainsi que de l'arrêté préfectoral des objectifs de réduction des flux de pollution de l'agglomération d'Angoulême de mai 2003, le GrandAngoulême a lancé la construction d'une nouvelle station d'épuration destinée à remplacer celles existantes sur les communes de Fléac, La Couronne, Linars et Nersac, ainsi qu'à délester la station de Frégeneuil du poste des Eaux Claires.

Cette restructuration du système d'assainissement du GrandAngoulême s'inscrit dans les objectifs de la directive cadre sur l'eau et de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) de mise en conformité des équipements d'assainissement.

Afin de mesurer l'impact de la mise en service de la future station d'épuration de Fléac sur la qualité des masses d'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le service Police de l'eau ont demandé au GrandAngoulême une étude de suivi des milieux récepteurs.

Cette étude a pour objectif, après la réalisation d'un état initial de la qualité des masses d'eau, de déterminer l'impact sur les milieux (le gain attendu) de la mise en service de la station d'épuration de Fléac. Elle a reçu un avis favorable du conseil d'administration et de la commission des interventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les masses d'eau impactées par la construction de la nouvelle station d'épuration de Fléac et la suppression de celles de Fléac, Linars, Nersac et La Couronne sont la Charente et les affluents les Eaux Claires, la Boème et La Nouère.

L'étude à la charge du GrandAngoulême comporte, outre une prestation intellectuelle d'interprétation de la qualité des milieux récepteurs, des mesures complémentaires au réseau de mesure existant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des stations de mesures supplémentaires visant à préciser l'impact du futur point de rejet de la station d'épuration de Fléac.

L'étude se déroulera sur 3 ans en 3 phases :

- avant la mise en service de la station d'épuration de Fléac : 2011 à mi 2012
- mi 2012 à mi 2013
- mi 2013 à mi 2014

Les résultats de la première phase dite « état initial » permettront de préciser les conditions du suivi des 2 phases suivantes. Notamment, le suivi régulier du point N° 6 (Nouère à Chenezac) ne semble pas utile et un état initial peut suffire.

En septembre 2011, les premières mesures de qualité sont à réaliser à l'étiage de la Charente avant la mise en service de la STEP de Fléac.

Le chiffrage de l'état initial du suivi du milieu récepteur est d'environ 17 000 € HT, hors prestations intellectuelles du bureau d'études à consulter pour analyser et mettre en forme les résultats.

	Stations	Biologie	Physico-Chimie classique	Chimie	Sédiments
Complément au suivi existant	Charente			5 000 €*	
	Boëme	1 300 €	1 000 €*		
	Nouère		1 000 €*		
Sites supplémentaires	3 sites à définir (A, B, C)	8 400 €	6 000 €		1 200 €

* : prise en charge par l'Agence de l'Eau par ajout aux campagnes de mesures déjà programmées

Deux autres campagnes de mesures sont prévues sur 2012/2013 et 2013/2014.

Le coût du suivi restant à la charge du GrandAngoulême (hors prestations intellectuelles) s'élèverait donc à **environ 51 000 € HT**.

Il faudra ajouter à ce montant le coût des prestations intellectuelles consistant à :

- coordonner les campagnes de mesure et analyses,
- compiler les résultats obtenus avec ceux fournis par l'Agence de l'Eau,
- apporter les éléments à l'Agence de l'Eau Adour Garonne lui permettant de définir l'état des masses d'eau concernées,
- interpréter les résultats obtenus avec les rejets existants sur la zone d'étude, et proposer un bilan et des perspectives d'évolution des sites de mesures.
- Rendre un rapport final et le présenter à l'occasion d'une réunion plénière du comité de pilotage de l'étude.

L'ensemble de ces prestations intellectuelles n'est pas chiffré.

A noter que dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la station d'épuration de Fléac il est demandé de transmettre au service Police de l'eau un protocole de suivi de l'état physico-chimique et écologique des eaux de la Charente en amont et en aval du point de rejet. Le protocole de suivi sera formalisé par un arrêté complémentaire.

Un comité technique de pilotage pourrait être retenu pour cette étude est serait composé :

- GrandAngoulême : Eco conseil, service assainissement pilote de l'étude,
- Direction Départementale des Territoires Charente,
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- Agence de l'Eau Adour Garonne

Cette étude initiée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % dans le cadre de son 9^{ème} programme d'intervention.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 12 avril 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer l'étude d'évaluation de la nouvelle station d'épuration de Fléac,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 avril 2011	<u>Affiché le :</u> 26 avril 2011

DESCRIPTIF DE L'ETUDE

Il existe aujourd'hui déjà un maillage de la mesure de la qualité des milieux récepteurs mis en place et exploité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (cf. *carte des stations du suivi milieu récepteur*) :

① **Suivi milieu actuellement réalisé par l' Agence de l'eau Adour-Garonne :**Stations sur le drain principal :

Point N° 1 :	amont	Charente à Roffit (018000) Touvre à Gond-Pontouvre (015900)
Point N° 2 :	intermédiaire	Charente au pont de la Meure (015000)
Point N° 3 :	aval	Charente à Saint Simeux (013900)

Stations sur les affluents impactés :

Point N° 5 :	Eaux claires à Saint Michel (015300)
Point N° 6 :	Nouère à Cheneuzac (015060)
Point N° 4 :	Boème à Nersac (014190)

②

Suivi milieu complémentaire :

Il est proposé dans l'étude d'adapter les suivis existants et de mieux encadrer le futur point de rejet de la station d'épuration de Fléac par un suivi complémentaire du milieu.

complément de suivi à prévoir sur la Charente - Points N° 1,2 et 3 :

- suivi des substances prioritaires et des substances spécifiques de l'état écologique sur l'eau et les sédiments sur la station 015000 (Pont de la Meure) au même titre que sur les stations amont 018000 (Charente à Roffit) et aval 013900 (Charente à Saint Simeux)

compléments à prévoir sur 2 affluents déjà suivis – Points 4 et 6 :

- Physico-chimie classique à fréquence mensuelle sur la **Nouère** et la **Boème**
- Indicateurs biologiques pertinents (1/an) : invertébrés et diatomées sur la **Boème**

3 sites supplémentaires - Points A, B et C :

- 1 point amont agglomération après zone de mélange en aval de la confluence avec la Touvre (A)
- 1 point amont immédiat du futur rejet STEP (B)
- 1 point aval du futur rejet STEP (C)

La validation de ces sites nécessite une visite de terrain (Agence de l'Eau Adour Garonne + GrandAngoulême) pour localiser les sites, vérifier certains critères pour assurer une bonne qualité des données (accessibilité, application des protocoles de prélèvement, ...) ainsi que la comparaison et la bonne interprétation des résultats entre les sites (conditions environnementales des sites comparables).

Suivi sur les 3 sites supplémentaires :

- Physico-chimie classique à fréquence mensuelle
- Analyse des sédiments (1/an)
- Indicateurs biologiques pertinents (1/an) : invertébrés, diatomées, macrophytes, phytoplancton. La pertinence sera à définir suite à la visite de terrain pour la localisation précise des sites.

Dans le cadre de cette étude et concernant les suivis complémentaires nécessaires, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte son soutien en terme d'analyses à réaliser sur les sites existants, à savoir :

- **suivi des substances prioritaires et des substances spécifiques de l'état écologique sur l'eau et les sédiments** sur la station 015000 au Pont de la Meure (suivi en 2012);
- **doublément de la fréquence de suivi des paramètres de physico-chimie classique** (passage à fréquence 12/an) sur la Nouère et la Boème.

Par ailleurs, dans le cadre de cette étude l'Agence de l'Eau Adour Garonne fournira au bureau d'études retenu par le GrandAngoulême l'ensemble des résultats d'analyses acquis sur les stations de mesures du secteur ainsi que les données élaborées (évaluation de la qualité des eaux à l'échelle de la station).